



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE FRESNES EN WOEVRE

Information aux familles

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ETE 2020
Du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2020



✓ Lieu d'accueil

- Pôle Enfance et Jeunesse, 23 Lotissement de la Cressonnière, 55160 FRESNES EN WOEVRE
- Restauration scolaire sur le temps méridien

✓ Jours et horaires d'ouverture

- **Accueil à la semaine, journée complète (repas compris)**
- **4 semaines d'ouverture, du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2020 :**
 - Semaine 1 : Du lundi 06 juillet au vendredi 10 juillet 2020
 - Semaine 2 : Du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet 2020 (*hors mardi 14 juillet 2020*)
 - Semaine 3 : Du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet 2020
 - Semaine 4 : Du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2020



- **Horaires d'accueil :** de 9h00 à 17h00

• **Garderie possible :**

- Le matin de 8h à 9h
- Le soir de 17h à 18h

✓ Capacité d'accueil sanitaire fixée : 60 enfants maximum

Le nombre de mineurs accueillis est fixé en tenant compte du respect de la distanciation sociale, des gestes barrières et l'adaptabilité des locaux à l'application du protocole d'accueil.



- 3-6 ans : 20 enfants maximum (2 salles d'activité)
- 6-12 ans : 30 enfants maximum (3 salles d'activité)
- Accueil Ados : 10 jeunes maximum (1 salle d'activité) Masque obligatoire fournit par la famille

✓ Priorités d'accueil

- L'accueil prioritaire au sein des ACM pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est maintenu : *tous les personnels des établissements de santé ; les professionnels de santé libéraux ; personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; tous les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance et de protection maternelle et infantile relevant des conseils départementaux ; tous les agents des services de l'Etat chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales ; tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage.*



- L'accueil est également prioritaire pour :
 - Les couples biactifs dont au moins un des deux parents ne peut télé-travailler (sur présentation d'une attestation de l'employeur).
 - Les familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent.

✓ **Modalités d'inscriptions dématérialisées**

- Les inscriptions aux ACM-vacances auront lieu par voie dématérialisée via le **PORTAIL FAMILLE BEL AMI**. Elles seront accessibles sur le portail en utilisant vos codes d'accès personnels du **lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2020**, dans la limite de la capacité d'accueil sanitaire fixée.
- Pour les familles ne détenant pas de codes d'accès au PORTAIL FAMILLE BEL AMI :
 - Avant le 08 juin 2020, vous devez envoyer un mail à periscolaire@codecomfresnes.com en y précisant :
 - nom et prénom du parent ;
 - nom et prénom de l'enfant ;
 - adresse postale ;
 - adresse mail courante ;
 - N° de téléphone.
 - En retour de mail, des codes d'accès vont être attribués afin de pouvoir procéder à l'inscription à partir du lundi 15 juin 2020.
 - Pour les personnes n'ayant pas de connexion internet, la MSAP est à votre disposition sur RDV
- *Nous nous réservons le droit de ne pas valider votre inscription, par application du principe de priorité d'accueil.*

INSCRIPTIONS

✓ **Tarifification**

Tarifification selon le Quotient Familial CAF	QF < ou = 500€	QF compris entre 501€ à 700€	QF de 701 € et plus Ressortissants MSA
Prix à la semaine de 5 jours	57 €	60 €	62 €
Garderie de 8h à 9h et/ou de 17h à 18h	10€ forfaitaire/semaine Quel que soit la présence de l'enfant		

✓ **Encaissement des paiements d'inscriptions**

- Après avoir validé les inscriptions, le service enfance et jeunesse prendra attache téléphonique auprès des familles pour fixer un rendez-vous d'encaissement. Les rendez-vous seront fixés et étalés sur la période du lundi 22 juin au vendredi 03 juillet 2020.
- **Moyens de paiement** : espèces, chèques, CESU, chèques vacances ANCV, bons CAF et MSA.

✓ Fonctionnement

- Les enfants seront répartis par groupe de 10 maximums par salle d'activité. Les groupes seront constitués pour la semaine complète. La salle d'activité sera à usage exclusive du groupe d'enfants de manière à limiter la circulation dans le bâtiment.
- Les groupes d'enfants constitués ne seront pas mixés et n'auront pas d'activités communes avec les autres groupes.
- Le programme d'activités proposé tiendra compte de l'application des gestes barrières.
- Les activités organisées à l'extérieur du Pôle Enfance et Jeunesse ne pourront rassembler plus de 10 personnes également et seront organisées à proximité de l'accueil.
- Le programme d'activités ne pourra contenir ni sorties pédagogiques hebdomadaires faisant l'objet d'un transport collectif, ni nuitée.
- Les repas seront, comme habituellement, produits sur place, par l'équipe de restauration scolaire dans le respect des règles d'hygiène habituelles de restauration collective et en application de protocoles spécifiques liés au risque sanitaire actuel. La distanciation physique sera permise par la capacité d'accueil de la restauration, accompagnée d'une mise en place d'arrivée échelonnée par groupes d'activités dans l'enceinte de la restauration.
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

Ces informations et le cadre d'organisation de l'accueil collectif de mineur peuvent être modifiés à tout moment au regard de l'évolution de la crise sanitaire.

**Fait à Fresnes en Woëvre,
Le 18 mai 2020.**

Le service Enfance, Jeunesse et Education.



D.D.C.S.P.P.

Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations